



PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 08/04

**SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET ENVIRONNEMENT :
PRINCIPAUX SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
DE LA 35^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OACI**

MONTRÉAL, le 21 septembre 2004 — L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) tiendra la 35^e session de son Assemblée au siège de l'Organisation, à Montréal, du 28 septembre au 8 octobre 2004.

Les délégués des 188 États contractants se réuniront pour passer en revue les activités de l'OACI pendant les trois dernières années et approuver le programme de travail et le budget de l'Organisation pour le triennat de 2005-2007.

L'ordre du jour de la session, à laquelle participeront aussi de nombreux organismes internationaux reliés à l'aviation, portera largement sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement en aviation. Il sera aussi question de la libéralisation du secteur du transport aérien, des politiques mondiales de navigation aérienne, de l'évolution récente dans le domaine juridique ainsi que de diverses questions financières et administratives. L'élection des 36 membres du Conseil de l'OACI, qui guide l'Organisation entre les sessions de l'Assemblée, aura lieu à cette occasion.

«Ces trois dernières années, le transport aérien mondial a été durement touché par l'impact dévastateur des événements du 11 septembre 2001 et des autres actes de terrorisme, par le ralentissement de l'économie, par la guerre en Iraq et par le syndrome respiratoire aigu sévère, le SRAS», a déclaré le Président du Conseil, M. Assad Kotaite.

«L'OACI a relevé ces défis de manière décisive et avec diligence. L'Assemblée va être appelée à adopter des résolutions qui fixent les orientations à suivre dans six grands domaines pour renforcer encore l'aviation civile internationale», a-t-il ajouté.

G:\F04\F04-44xx\04-4449.doc

En ce qui concerne la sécurité, l'Assemblée étudiera l'élargissement du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité, dont le but est de déterminer la mesure dans laquelle les États contractants mettent en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Organisation qui concernent la sécurité. Le volet sûreté comprend l'actualisation du *Plan d'action pour la sûreté de l'aviation* établi en 2002 ainsi que le développement de l'utilisation des documents de voyage lisibles à la machine (MRTD) dotés de caractéristiques d'identification biométriques.

Les débats sur la libéralisation seront centrés sur les résultats de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien de mars 2003, qui a établi un fort consensus sur un cadre de libéralisation économique du secteur du transport aérien. Une stratégie pour la mise sur pied d'un système de navigation aérienne harmonisé et sans discontinuités à l'échelle mondiale, qui a été formulée à la onzième Conférence de navigation aérienne tenue en septembre 2003, mettra l'accent sur la mise en œuvre d'un concept opérationnel qui se traduira par une sécurité et une efficacité optimales dans les années à venir, alors que la demande de capacité de l'espace aérien s'accroîtra.

Le volet protection de l'environnement contient des buts précis pour limiter ou réduire l'incidence du bruit et des émissions des moteurs d'aviation, tandis que, dans le domaine juridique, il s'agira de continuer à unifier le cadre juridique mondial de façon à répondre à l'évolution des besoins de l'aviation civile internationale.

L'ordre du jour complet de la 35^e session de l'Assemblée de l'OACI et les notes de travail qui s'y rapportent se trouvent sur le site web de l'Organisation à www.icao.int.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 188 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.